



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12100
18 juin 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 JUIN 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DU BENIN, DE LA REPUBLIQUE
ARABE LIBYENNE ET DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE
TANZANIE

Au nom de nos délégations respectives et conformément à la décision prise par le Groupe africain à sa réunion de cet après-midi, nous avons l'honneur de demander que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner les notes de répression, y compris les massacres non provoqués, perpétrés par le régime d'apartheid en Afrique du Sud à l'encontre du peuple africain à Soweto et dans d'autres régions de l'Afrique du Sud.

Etant donné l'urgence et la gravité de la situation, nous demandons que cette séance ait lieu ce soir ou, au plus tard, demain matin.

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République populaire du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Roger D. PAQUI

Le Représentant permanent de la République arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Mansur Rashid KIKHIA

Le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Salim Ahmed SALIM

